

# Règlement intérieur de l'association ASANA

Toute personne désirant accéder à un service de l'association ASANA doit être adhérent de l'association et être à jour de sa cotisation.

Les adhérents ne devront pas faire une pratique qui leur ai déconseillé par leur médecin.

Les bénévoles et adhérents ne sexualise pas la pratique de soin.

Respect des horaires de rendez-vous

Respect du matériel et des locaux.

Signaler à l'association tout comportement inadapté de la part d'un bénévole ou d'un adhérent

Prévenir le bénévole en cas de soucis émotionnel, psychique ou physique grave afin que ce dernier puisse évaluer sa capacité à vous recevoir.

L'adhérent de l'association ASANA \_\_\_\_\_  
a pris connaissance de ce règlement le \_\_\_\_\_ et s'engage à le  
respecter.

Signature de l'adhérent